



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Département fédéral de justice et police DFJP

Staatssekretariat für Migration SEM
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM



Statistiques sur l'immigration

Les étrangers en Suisse

Embargo – Publication le 23 mai 2019
3003 Berne-Wabern, le 21 mai 2019

Le mois d'avril 2019 en un coup d'œil

	Avril 2019	Janvier - avril 2018	Janvier - avril 2019
Etrangers (population résidente permanente)	2'091'748	--	--
Solde migratoire (population résidente permanente)	3'408	16'967	17'061
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	6'677	29'624	29'169
Arrivées sur le marché du travail (UE-8)	1'853	6'918	6'679
Arrivées sur le marché du travail (UE-2)	675	1'867	2'288
Autorisations à l'accès au marché du travail Etats tiers	573	2'533	2'466
Dérogations aux conditions générales d'admission	396	1'219	1'655
Regroupement familial (population résidente permanente)	2'478	13'241	11'989
Naturalisation	3'291	9'631	11'275

Table des matières

1. Population étrangère au 30.04.2019	3
2. Immigration, émigration et solde migratoire	4
2.1. Immigration (afflux)	4
2.2. Emigration (sorties)	5
2.3. Solde migratoire	6
3. Arrivées sur le marché du travail suisse	7
3.1. Actifs UE-17/AELE	7
3.2. Actifs UE-8	8
3.3. Actifs UE-2	9
3.4. Contingents Croatie.....	10
3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers	10
3.6. Procédure d'annonce (chiffres mensuels)	11
3.7. Autorisations pour les ressortissants d'un Etat tiers	12
3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an	13
3.9. Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE).....	14
4. Taux de chômage.....	16
5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille	17
6. Regroupement familial.....	18
7. Naturalisations.....	20
8. Autorisations d'établissement C octroyées	21
9. Définitions.....	22

1. Population étrangère au 30.04.2019

Population étrangère résidente permanente			
	Avril 2018	Avril 2019	Différence en %
Total	2'065'815	2'091'748	1.3
UE-28/AELE	1'413'956	1'430'449	1.2
UE-17	1'267'403	1'275'749	0.7
UE-8	88'901	94'699	6.5
UE-2	25'007	27'504	10.0
Croatie	28'588	28'417	-0.6
Ressortissants d'Etats tiers	651'859	661'299	1.4

Types d'autorisations octroyées à la population étrangère résidente permanente				
	Effectif		Différence par rapport au même mois de l'année précédente	
	en valeur absolue	en %	en valeur absolue	en %
Total	2'091'748	100	25'933	1.3
Autorisations de courte durée (>=12 mois)	22'992	1.1	-454	-1.9
Autorisations de séjour	701'509	33.5	6'117	0.9
Autorisations d'établissement	1'367'247	65.4	20'270	1.5

Population résidente non permanente de nationalité étrangère			
	Avril 2018	Avril 2019	Différence en %
Total	50'681	50'939	0.5
UE-28/AELE	39'823	40'547	1.8
UE-17	28'015	27'601	-1.5
UE-8	7'759	7'880	1.6
UE-2	3'393	4'449	31.1
Croatie	530	529	-0.2
Ressortissants d'Etats tiers	10'858	10'392	-4.3

Source : SYMIC

- En avril 2019, la **population étrangère résidente permanente** était composée à 68.4% de ressortissants de l'UE-28/AELE. Les ressortissants d'Etats tiers représentaient une part de 31.6%.
- En avril 2019, les ressortissants de l'UE-28/AELE constituaient le 79.6% de la **population résidente non permanente de nationalité étrangère**. Les 20.4% restants provenaient d'Etats tiers.

2. Immigration, émigration et solde migratoire

2.1. Immigration (afflux)¹

Population étrangère résidente permanente						
	Avril 2018	Avril 2019	Différence en %	Janvier - avril 2018	Janvier - avril 2019	Différence en %
Total	10'400	9'800	-5.8	44'127	43'452	-1.5
UE-28/AELE	7'319	7'101	-3.0	30'746	30'333	-1.3
UE-17	6'005	5'794	-3.5	25'116	24'655	-1.8
UE-8	1'030	971	-5.7	4'232	3'965	-6.3
UE-2	197	239	21.3	990	1'338	35.2
Croatie	69	71	2.9	288	260	-9.7
Ressortissants Etats tiers	3'081	2'699	-12.4	13'381	13'119	-2.0
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Avril 2018	Avril 2019	Différence en %	Janvier - avril 2018	Janvier - avril 2019	Différence en %
Total	7'832	7'532	-3.8	33'482	32'954	-1.6
UE-28/AELE	6'332	6'225	-1.7	27'039	26'733	-1.1
UE-17	4'124	3'955	-4.1	19'386	18'702	-3.5
UE-8	1'483	1'467	-1.1	5'359	5'228	-2.4
UE-2	638	721	13.0	1'897	2'433	28.3
Croatie	69	74	7.2	323	322	-0.3
Ressortissants Etats tiers	1'500	1'307	-12.9	6'443	6'221	-3.4

Source : SYMIC

Immigration effective

Population étrangère résidente permanente						
	Avril 2018	Avril 2019	Différence en %	Janvier - avril 2018	Janvier - avril 2019	Différence en %
Total	7'718	7'131	-7.6	32'932	32'684	-0.8
UE-28/AELE	5'512	5'302	-3.8	23'369	23'108	-1.1
Ressortissants Etats tiers	2'206	1'829	-17.1	9'563	9'576	0.1

Source : SYMIC

¹ Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. A l'exclusion des réactivations de séjour de janvier à avril 2019: 3'486 (population étrangère résidente permanente) ; 1'422 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.2. Emigration (sorties)²

Population étrangère résidente permanente						
	Avril 2018	Avril 2019	Différence en %	Janvier - avril 2018	Janvier - avril 2019	Différence en %
Total	6'193	5'728	-7.5	25'412	24'157	-4.9
UE-28/AELE	4'835	4'569	-5.5	19'390	18'521	-4.5
UE-17	4'151	3'921	-5.5	16'795	15'841	-5.7
UE-8	522	498	-4.6	1'939	2'035	5.0
UE-2	115	91	-20.9	459	393	-14.4
Croatie	31	30	-3.2	133	154	15.8
Ressortissants Etats tiers	1'358	1'159	-14.7	6'022	5'636	-6.4
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Avril 2018	Avril 2019	Différence en %	Janvier - avril 2018	Janvier - avril 2019	Différence en %
Total	8'164	7'873	-3.6	22'046	21'329	-3.3
UE-28/AELE	7'482	7'261	-3.0	18'662	18'184	-2.6
UE-17	5'627	5'293	-5.9	13'185	12'259	-7.0
UE-8	1'437	1'426	-0.8	3'995	3'927	-1.7
UE-2	325	424	30.5	1'218	1'698	39.4
Croatie	86	106	23.3	229	259	13.1
Ressortissants Etats tiers	682	612	-10.3	3'384	3'145	-7.1

Source : SYMIC

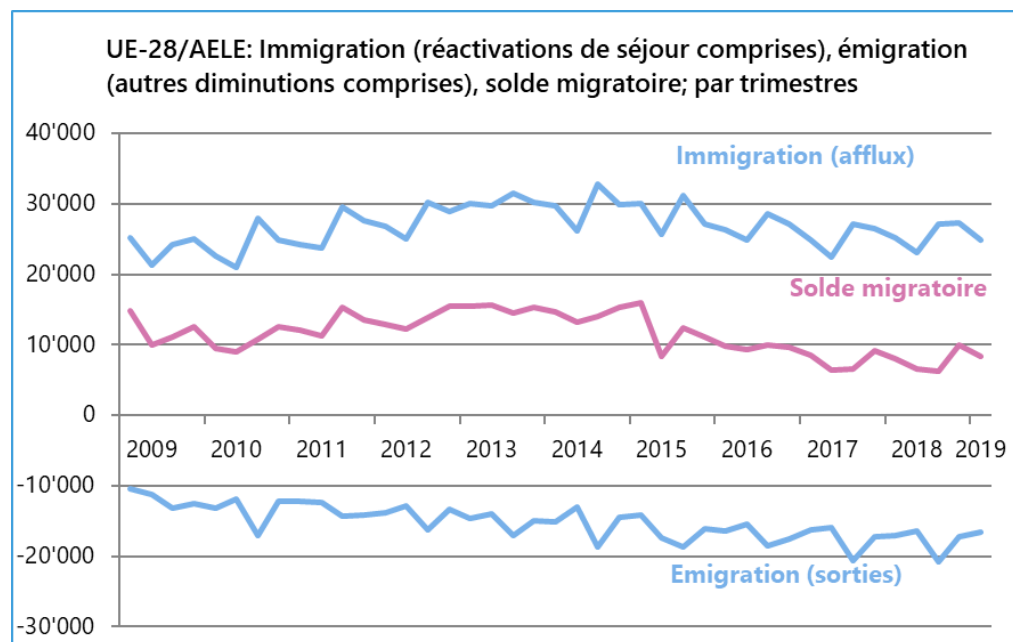
- Le solde migratoire de la population étrangère résidente permanente a augmenté pendant les mois de janvier à avril 2019 par rapport à la même période de l'année précédente (+0.6%).
- L'immigration (afflux) parmi la population étrangère résidente permanente a diminué pendant les mois de janvier à avril 2019 par rapport à la même période de l'année précédente (-1.5%).
- L'émigration (sorties) parmi la population étrangère résidente permanente a reculé pendant les mois de janvier à avril 2019 par rapport à la même période de l'année précédente (-4.9%).

² Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. A l'exclusion des autres diminutions, de janvier à avril 2019 : 5'720 (population étrangère résidente permanente) ; 17'048 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.3. Solde migratoire³

Population étrangère résidente permanente						
	Avril 2018	Avril 2019	Différence en %	Janvier - avril 2018	Janvier - avril 2019	Différence en %
Total	3'777	3'408	-9.8	16'967	17'061	0.6
UE-28/AELE	2'225	2'017	-9.3	10'236	10'398	1.6
UE-17	1'677	1'449	-13.6	7'505	7'731	3.0
UE-8	456	411	-9.9	2'100	1'692	-19.4
UE-2	61	119	95.1	437	856	95.9
Croatie	30	42	40.0	143	107	-25.2
Ressortissants Etats tiers	1'552	1'391	-10.4	6'731	6'663	-1.0
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Avril 2018	Avril 2019	Différence en %	Janvier - avril 2018	Janvier - avril 2019	Différence en %
Total	-4'394	-3'716	15.4	-3'956	-4'001	-1.1
UE-28/AELE	-4'657	-3'888	16.5	-4'446	-4'337	2.5
UE-17	-4'409	-3'678	16.6	-3'780	-3'209	15.1
UE-8	-431	-336	22.0	-641	-835	-30.3
UE-2	209	179	-14.4	-26	-217	-734.6
Croatie	-34	-42	-23.5	-22	-62	-181.8
Ressortissants Etats tiers	263	172	-34.6	490	336	-31.4

Source : SYMIC

³ Pour le terme solde migratoire se référer aux Définitions (chapitre 9).

3. Arrivées sur le marché du travail suisse

3.1. Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %
Mai	3'958	4'173	+5.4	4'830	4'210	-12.8	7'615	6'987	-8.2
Juin	3'681	3'940	+7.0	4'968	4'313	-13.2	8'310	7'878	-5.2
Juillet	3'997	4'329	+8.3	3'916	3'616	-7.7	7'900	7'917	+0.2
Août	4'186	4'098	-2.1	3'101	3'138	+1.2	6'744	7'134	+5.8
Septembre	4'429	4'313	-2.6	3'035	2'869	-5.5	7'045	6'899	-2.1
Octobre	4'350	5'224	+20.1	2'932	2'954	+0.7	6'684	7'520	+12.5
Novembre	4'308	4'564	+5.9	3'198	3'549	+11.0	6'730	7'508	+11.6
Décembre	3'097	2'892	-6.6	4'774	4'861	+1.8	7'827	7'341	-6.2
Janvier	4'487	4'244	-5.4	4'811	4'102	-14.7	10'586	9'011	-14.9
Février	3'949	4'032	+2.1	2'966	2'734	-7.8	6'089	6'795	+11.6
Mars	3'926	4'081	+3.9	3'111	3'103	-0.3	6'272	6'686	+6.6
Avril	3'893	4'028	+3.5	4'107	3'585	-12.7	6'677	6'677	0.0
Total	48'261	49'918	+3.4	45'517	43'266	-4.9	88'479	88'353	-0.1

Source : SYMIC

3.2. Actifs UE-8

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-8

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %
Mai	689	753	+9.3	1'966	1'890	-3.9	2'281	2'168	-5.0
Juin	727	836	+15.0	2'142	2'062	-3.7	2'544	2'645	+4.0
Juillet	748	832	+11.2	1'625	1'662	+2.3	2'065	2'376	+15.1
Août	686	780	+13.7	251	1'330	+429.9	1'698	1'817	+7.0
Septembre	801	721	-10.0	1'201	1'231	+2.5	1'735	1'682	-3.1
Octobre	754	916	+21.5	1'147	1'309	+14.1	1'619	1'913	+18.2
Novembre	798	884	+10.8	1'211	1'287	+6.3	1'577	1'726	+9.4
Décembre	564	530	-6.0	1'433	1'438	+0.3	1'704	1'714	+0.6
Janvier	778	710	-8.7	1'359	1'217	-10.4	1'907	1'752	-8.1
Février	674	675	+0.1	1'006	1'023	+1.7	1'347	1'349	+0.1
Mars	746	707	-5.2	1'376	1'343	-2.4	1'780	1'725	-3.1
Avril	763	728	-4.6	1'501	1'480	-1.4	1'884	1'853	-1.6
Total	8'728	9'072	+3.9	16'218	17'272	+6.5	22'141	22'720	+2.6

Source : SYMIC

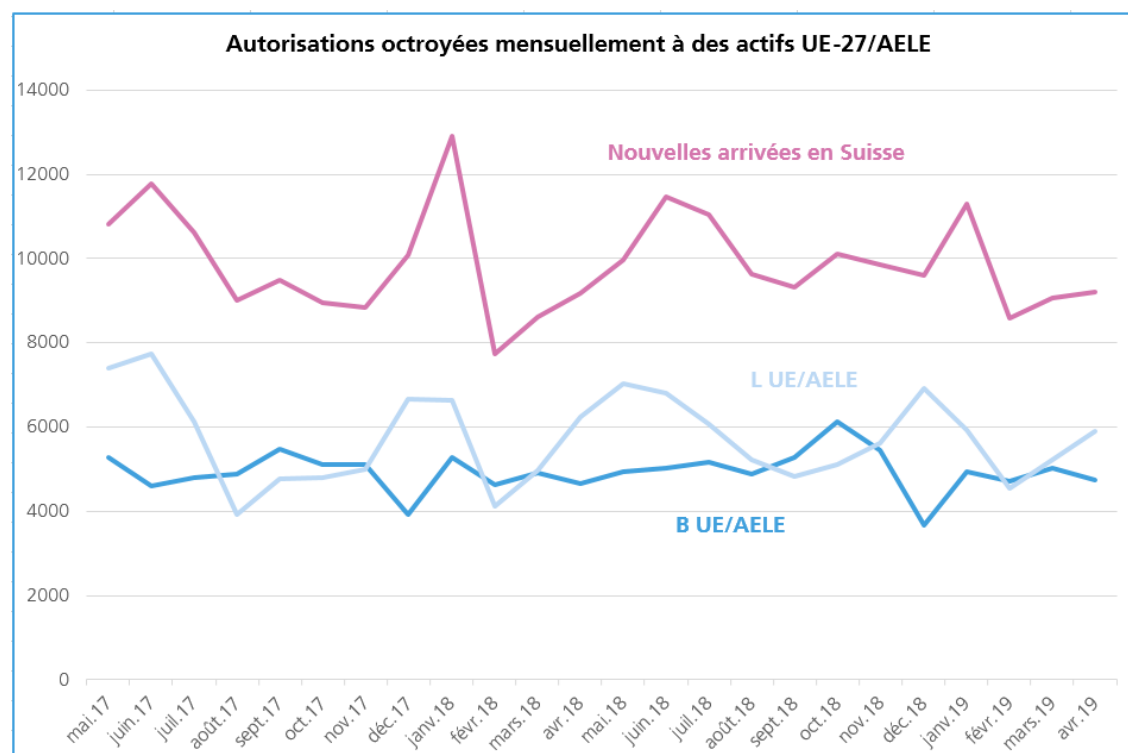
3.3. Actifs UE-2

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-2

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %	2017 / 2018	2018 / 2019	Différence en %
Mai	638	0	-100.0	594	921	+55.1	916	821	-10.4
Juin	*191	*249	+30.4	622	421	-32.3	919	939	+2.2
Juillet	58	0	-100.0	597	802	+34.3	640	738	+15.3
Août	0	0	-	560	746	+33.2	564	684	+21.3
Septembre	249	249	0.0	537	726	+35.2	721	748	+3.7
Octobre	0	0	-	717	847	+18.1	643	684	+6.4
Novembre	0	0	-	594	783	+31.8	541	635	+17.4
Décembre	249	249	0.0	447	629	+40.7	544	550	+1.1
Janvier	0	0	-	467	613	+31.3	401	530	+32.2
Février	0	0	-	380	550	+44.7	305	428	+40.3
Mars	249	249	0.0	491	771	+57.0	548	655	+19.5
Avril	0	0	-	636	838	+31.8	613	675	+10.1
Total	1'634	996	-39.0	6'642	8'647	+30.2	7'355	8'087	+10.0

Source : SYMIC

* Depuis le 1^{er} juin 2017, les autorisations de séjour B sont contingentées pour les ressortissants de l'UE-2. 996 autorisations sont à disposition pour la période s'étendant entre le 1^{er} juin 2018 et le 31 mai 2019 ; 249 autorisations sont libérées par trimestre.



3.4. Contingents Croatie

Contingents : période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

Autorisations de séjour B Contingent total= 103 (par trimestre : 25)

Autorisations de courte durée L Contingent total= 953 (par trimestre : 238)

Du 1^{er} avril au 30 juin 2019 (2e trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B		Titulaires d'une autorisation L	
	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2019	Solde actuel du contingent	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2019	Solde actuel du contingent
Avril	50	0	293	183
Mai				
Juin				

Les contingents applicables à la Croatie sont alloués trimestriellement.

Source : SYMIC

3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers

	Autorisations frontalières délivrées			Effectif des frontaliers actifs	
	2017	2018	2019	2018	2019
Janvier	4'538	4'672	5'563	316'010	316'758
Février	3'781	4'082	5'832	316'010	316'758
Mars	3'994	4'159	4'728	316'010	316'758
Avril	5'121	4'788	6'163	317'372	--
Mai	5'087	4'798		317'372	
Juin	4'241	5'876		317'372	
Juillet	4'314	4'526		312'325	
Août	4'318	5'396		312'325	
Septembre	5'819	4'369		312'325	
Octobre	5'261	5'578		313'787	
Novembre	4'944	5'401		313'787	
Décembre	3'915	4'654		313'787	

Sources : Autorisations frontalières délivrées : SYMIC; effectif des frontaliers actifs : statistique des frontaliers établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

3.6. Procédure d'annonce (chiffres mensuels)

Jours de travail	Avril 2018	Avril 2019	Différence	
			absolue	en %
Total général	668 156	654 926	- 13 230	- 2.0
Travailleurs	463 942	468 726	4 784	1.0
Indépendants	71 059	70 470	- 589	- 0.8
Travailleurs détachés	133 155	115 730	- 17 425	- 13.1

Personnes tenues de s'annoncer

Total général	53 297	52 789	- 508	- 1.0
Travailleurs	29 386	29 085	- 301	- 1.0
Indépendants	7 188	7 144	- 44	- 0.6
Travailleurs détachés	16 723	16 560	- 163	- 1.0

Annonces par secteur économique

Total général	53 297	52 789	- 508	- 1.0
Agriculture	2 105	2 157	52	2.5
Industrie et artisanat	18 097	17 945	- 152	- 0.8
Services	33 095	32 687	- 408	- 1.2

Source : SYMIC

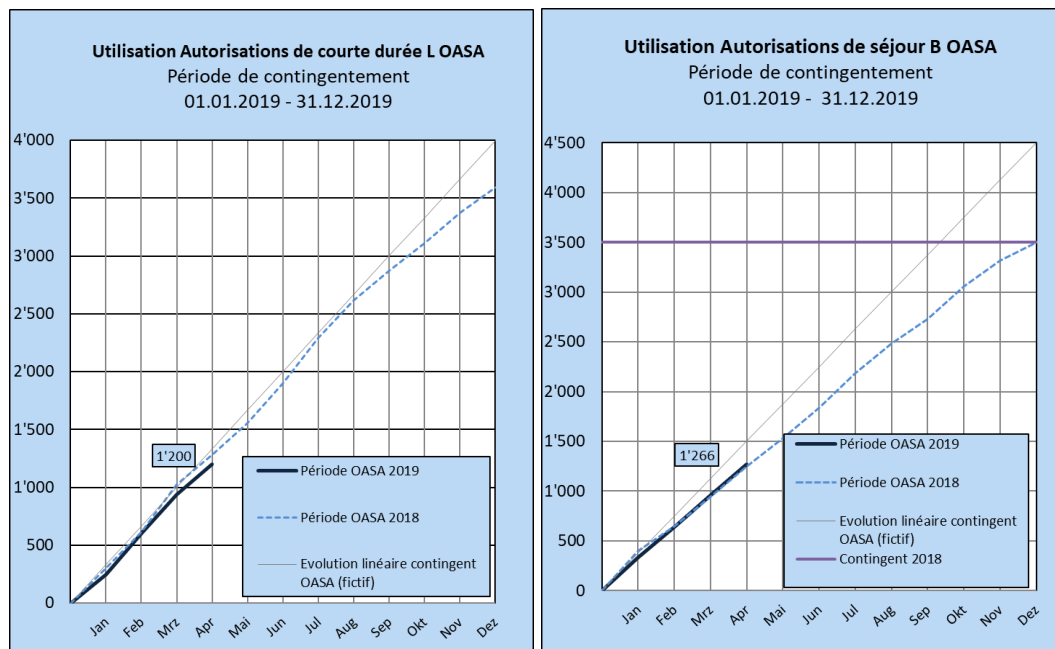
- Le nombre de personnes actives nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-17/AELE a diminué de mai 2018 à fin avril 2019 par rapport à la même période de l'année précédente. La diminution est de -0.1% (- 126 personnes). S'agissant de la main-d'œuvre en provenance de l'UE-8, le nombre de personnes nouvellement arrivées en Suisse a augmenté de +2.6% pendant cette même période (+ 579 personnes). De mai 2018 à fin avril 2019, une augmentation des personnes nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-2 est observée (+10%, + 732 personnes).
- Les autorisations frontalières octroyées ont augmenté de +28.5% en avril 2019 par rapport au même mois de l'année précédente (+1'365 autorisations).
- En avril 2019, 23'704 prestataires de service ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prise d'emploi). Par rapport au même mois de l'année précédente, leur effectif a diminué (- 207 annonces ou -0.9%).
- Les prises d'emploi de courte durée auprès d'un employeur suisse ont légèrement diminué en avril 2019 par rapport au même mois de l'année précédente (-1.0%).

3.7. Autorisations pour les ressortissants d'un Etat tiers

	Autorisations de séjour OASA de courte durée L		Autorisations de séjour OASA B	
	Utilisation au cours de la période OASA 2018, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2019, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2018, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2019, cumulées
Janvier	305	249	400	332
Février	613	604	651	642
Mars	1'025	939	944	954
Avril	1'282	*1'200	1'251	*1'266
Mai	1'552		1'533	
Juin	1'896		1'841	
Juillet	2'290		2'185	
Août	2'616		2'481	
Septembre	2'869		2'731	
Octobre	3'115		3'060	
Novembre	3'371		3'314	
Décembre	3'592		3'500	

Source : SYMIC

* Fin avril 2019, le nombre d'unités disponibles dans la réserve fédérale s'élevait à 2'517 permis B et 2'629 permis L (y compris la réserve de l'année précédente). Le total d'unités encore disponibles dans les cantons s'élevait à 774 permis B et 1'079 permis L.

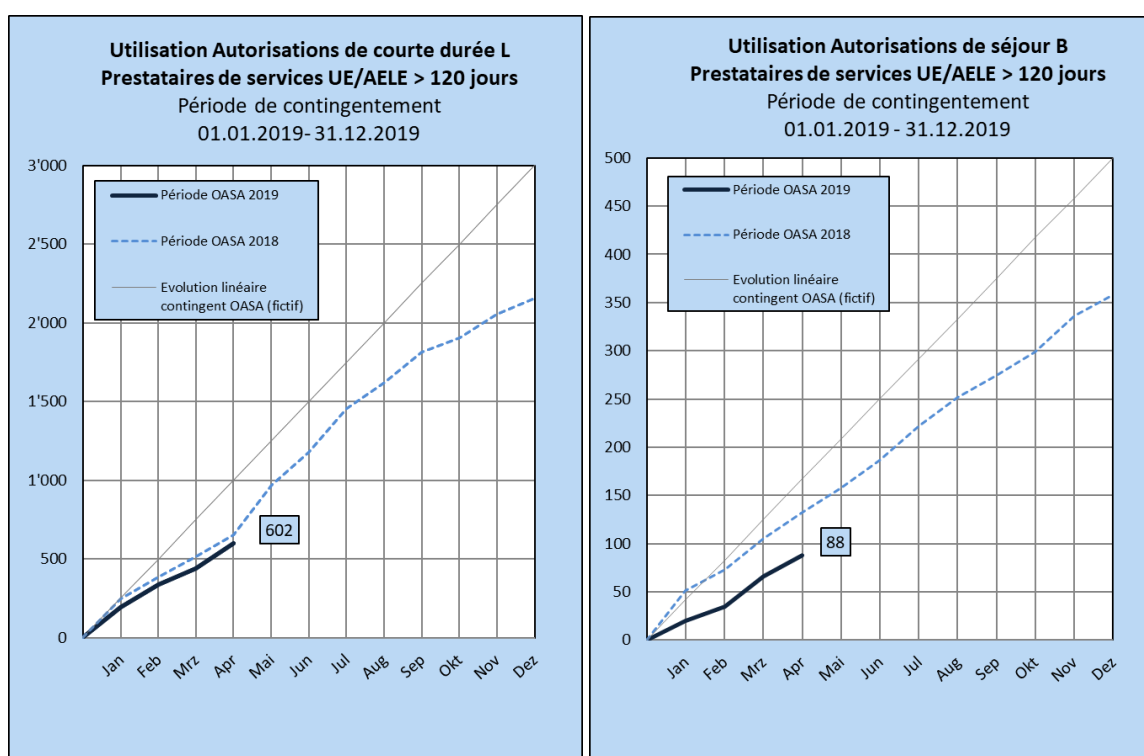


- En 2019, 4'000 autorisations de séjour de courte durée L et 4'500 autorisations de séjour B sont à disposition des travailleurs en provenance d'Etats tiers. L'utilisation des [contingents d'autorisations destinés aux travailleurs en provenance d'Etats tiers](#) s'élevait, fin avril 2019, à 30% des autorisations de séjour de courte durée L et à 28% des autorisations de séjour B.

3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an

	Autorisations de séjour de courte durée L		Autorisations de séjour B	
	Utilisation au cours de la période 2018, cumulées	Utilisation au cours de la période 2019, cumulées	Utilisation au cours de la période 2018, cumulées	Utilisation au cours de la période 2019, cumulées
Janvier	245	195	51	20
Février	384	336	73	35
Mars	516	441	105	66
Avril	651	602	132	88
Mai	967		158	
Juin	1'176		186	
Juillet	1'458		222	
Août	1'621		252	
Septembre	1'812		274	
Octobre	1'904		299	
Novembre	2'053		336	
Décembre	2'157		358	

Source : SYMIC



- S'agissant des prestataires de service des Etats de l'UE/AELE, 3'000 autorisations de courte durée et 500 autorisations de séjour sont mises à leur disposition. L'utilisation des contingents destinés aux [prestataires de service transfrontaliers d'Etats de l'UE/AELE](#) qui exercent leur activité en Suisse plus de 120 jours par année s'élevait, fin avril 2019, à 20% des autorisations de séjour de courte durée L et à 18% des autorisations de séjour B.

3.9. Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE)

Population étrangère résidente permanente						
	Avril 2018	Avril 2019	Différence en %	Janvier - avril 2018	Janvier - avril 2019	Différence en %
Total UE-28/AELE	5'021	5'131	2.2	20'603	20'599	0.0
Agriculture	166	170	2.4	656	675	2.9
Industrie et artisanat	915	931	1.7	3'890	3'808	-2.1
Services	3'940	4'030	2.3	16'057	16'116	0.4
UE-17	4'049	4'134	2.1	16'644	16'494	-0.9
Agriculture	86	69	-19.8	271	232	-14.4
Industrie et artisanat	743	770	3.6	3'147	3'100	-1.5
Services	3'220	3'295	2.3	13'226	13'162	-0.5
UE-8	808	795	-1.6	3'185	3'064	-3.8
Agriculture	72	84	16.7	312	345	10.6
Industrie et artisanat	144	127	-11.8	619	508	-17.9
Services	592	584	-1.4	2'254	2'211	-1.9
UE-2	115	152	32.2	596	867	45.5
Agriculture	6	17	183.3	69	93	34.8
Industrie et artisanat	20	26	30.0	94	160	70.2
Services	89	109	22.5	433	614	41.8
Croatie	36	34	-5.6	116	111	-4.3
Agriculture	2	0	-100.0	4	4	0.0
Industrie et artisanat	6	7	16.7	20	31	55.0
Services	28	27	-3.6	92	76	-17.4

Source : SYMIC

- En ce qui concerne l'UE-28/AELE, la [population étrangère résidente permanente](#) a augmenté pendant les mois de janvier à avril 2019 dans les secteurs économiques « agriculture » et « services » par rapport à la même période de l'année précédente. Dans le secteur « industrie et artisanat » une diminution est enregistrée.
- En ce qui concerne l'immigration de ressortissants d'Etats membres de l'UE-28/AELE au sein de la [population résidente non permanente de nationalité étrangère](#), une diminution peut être observée pendant cette période dans les secteurs économiques « agriculture » et « industrie et artisanat ». Le secteur des « services » est en légère hausse par rapport à la même période de l'année précédente.

Population résidante non permanente de nationalité étrangère						
	Avril 2018	Avril 2019	Différence en %	Janvier - avril 2018	Janvier - avril 2019	Différence en %
Total UE-28/AELE	5'721	5'643	-1.4	24'242	23'755	-2.0
Agriculture	964	982	1.9	2'604	2'442	-6.2
Industrie et artisanat	1'441	1'215	-15.7	3'954	3'609	-8.7
Services	3'316	3'446	3.9	17'684	17'704	0.1
UE-17	3'660	3'523	-3.7	17'215	16'422	-4.6
Agriculture	240	220	-8.3	662	510	-23.0
Industrie et artisanat	1'267	1'011	-20.2	3'398	2'979	-12.3
Services	2'153	2'292	6.5	13'155	12'933	-1.7
UE-8	1'393	1'378	-1.1	5'015	4'857	-3.2
Agriculture	574	548	-4.5	1'562	1'426	-8.7
Industrie et artisanat	88	87	-1.1	311	298	-4.2
Services	731	743	1.6	3'142	3'133	-0.3
UE-2	601	670	11.5	1'719	2'172	26.4
Agriculture	146	207	41.8	374	496	32.6
Industrie et artisanat	65	94	44.6	190	282	48.4
Services	390	369	-5.4	1'155	1'394	20.7
Croatie	57	66	15.8	264	279	5.7
Agriculture	4	7	75.0	6	10	66.7
Industrie et artisanat	20	22	10.0	53	49	-7.5
Services	33	37	12.1	205	220	7.3

Source : SYMIC

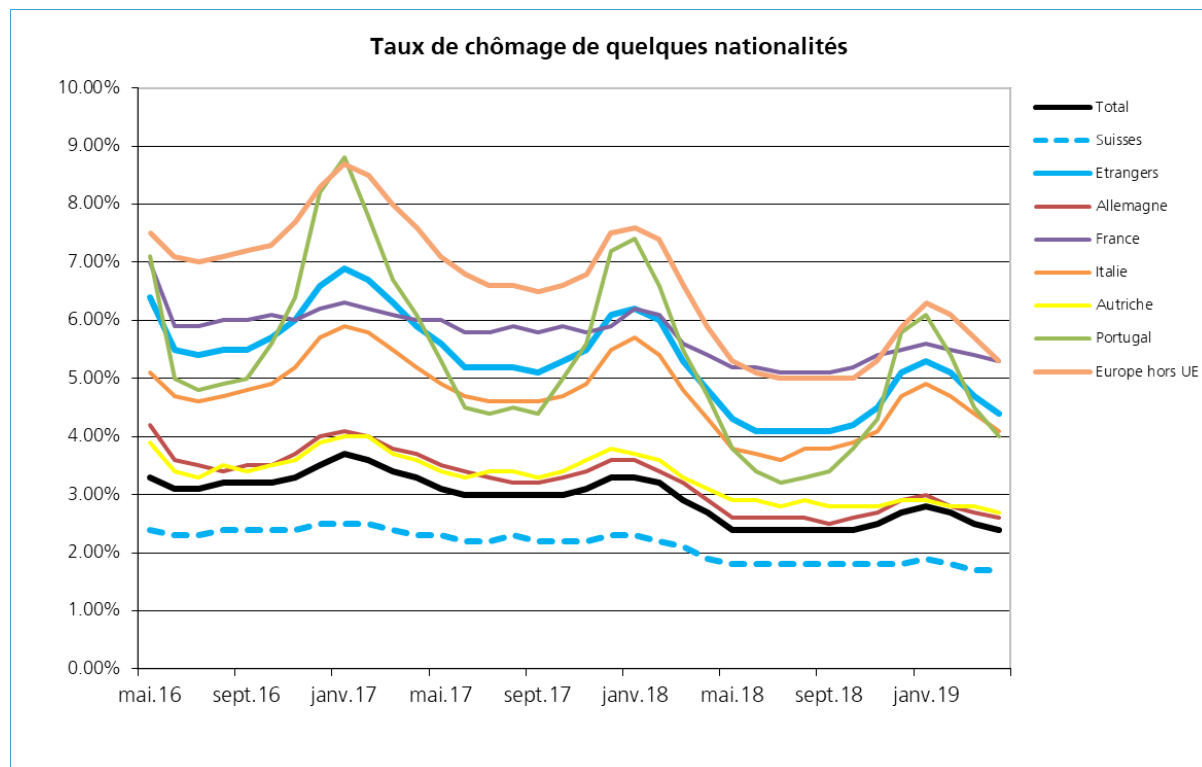
Top 5 de l'immigration en provenance de l'UE/AELE, par branche économique, avril 2019

Population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère	
Bureaux de consultation, informatique	2'534
Restauration et hébergement	1'421
Agriculture	977
Construction proprement dite	886
Santé et service vétérinaire	496

Source : SYMIC

4. Taux de chômage

Taux de chômage	Avril 2018	Avril 2019
Total	2.7%	2.4%
Etrangers	4.8%	4.4%
Suisses	1.9%	1.7%



Source : SECO (représentation SEM)

5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille

Population étrangère résidente permanente						
	Avril 2018	Avril 2019	Différence en %	Janvier - avril 2018	Janvier - avril 2019	Différence en %
Autorisations octroyées après dissolution de la famille (art. 50 LEI)	3	6	100.0	22	20	-9.1
Par suite de violence conjugale	0	2		3	4	33.3
Après trois ans d'union conjugale ou dans des circonstances particulières	3	4		19	16	-15.8
Dérogations aux conditions générales d'admission (art. 30 LEI)	285	390	36.8	1'197	1'635	36.6
Sans papiers ^{4 a)} ⁵	72	92		247	445	80.2
Parent étranger d'un enfant suisse	15	7		57	35	-38.6
Intérêts publics majeurs	4	0		15	7	-53.3
Conversion de permis F ⁶ en permis B b) ⁵	102	208		631	873	38.4
Conversion de permis N ⁷ en permis B c) ⁵	23	16		33	56	69.7
Autres exceptions ⁸	69	67		214	219	2.3
Total	288	396	37.5	1'219	1'655	35.8

Source : SYMIC

⁴ Dérogations aux conditions générales d'admission dans des cas individuels d'une extrême gravité et afin de préserver des intérêts publics majeurs (conformément à l'art. 30 al. 1^{er} let. b LEI en relation avec l'art. 31 OASA).

⁵ Cf. tableau de la page suivante : « Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c) par nationalité ».

⁶ Permis F = étrangers admis à titre provisoire.

⁷ Permis N = requérants d'asile.

⁸ Exemples : réadmission après un séjour à l'étranger, regroupement familial des ascendants, victime de la traite d'êtres humains, autres cas de rigueur.

Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c)⁹ par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier - avril 2019
Afghanistan	177
Kosovo	158
Chine	107
Syrie	107
Brésil	98
Philippines	81
Somalie	76
Erythrée	65
Sri Lanka	59
Bolivie	50
Autres	396
Total	1'374

Source : SYMIC

6. Regroupement familial

Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses et étrangers

Population étrangère résidente permanente						
	Avril 2018	Avril 2019	Différence en %	Janvier - avril 2018	Janvier - avril 2019	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	3'053	2'478	-18.8	13'241	11'989	-9.5
Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses	635	488	-23.1	2'742	2'445	-10.8
Regroupements familiaux vers des ressortissants étrangers	2'418	1'990	-17.7	10'499	9'544	-9.1

Source : SYMIC

⁹ Cf. tableau de la page précédente.

Regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente						
	Avril 2018	Avril 2019	Différence en %	Janvier - avril 2018	Janvier - avril 2019	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	3'053	2'478	-18.8	13'241	11'989	-9.5
dont ressortissants UE-28/AELE ayant immigré au titre du regroupement familial	1'487	1'263	-15.1	6'650	5'876	-11.6
dont ressortissants d'Etats tiers ayant immigré au titre du regroupement familial	1'566	1'215	-22.4	6'591	6'113	-7.3

Source : SYMIC

Top 10 des regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité des personnes incluses dans le regroupement familial	Janvier - avril 2019
Italie	1'159
Allemagne	1'012
France	666
Portugal	636
Kosovo	590
Macédoine du Nord	522
Brésil	415
Espagne	390
Inde	388
Etats-unis d'Amérique	358
Autres	5'853
Total	11'989

Source : SYMIC

7. Naturalisations

Naturalisations						
	Avril 2018	Avril 2019	Différence en %	Janvier - avril 2018	Janvier - avril 2019	Différence en %
Naturalisations	2'533	3'291	29.9	9'631	11'275	17.1
ordinaires	2'238	2'624	17.2	7'409	9'098	22.8
facilitées et réintégrations	295	667	126.1	2'222	2'177	-2.0

Source : SYMIC

Top 10 des naturalisations, par nationalité

Top 10 des naturalisations, par nationalité			
Nationalité	Avril 2018	Avril 2019	Différence en %
Allemagne	368	663	80.2
Italie	278	340	22.3
Kosovo	240	323	34.6
Macédoine du Nord	121	170	40.5
Serbie	113	149	31.9
Turquie	91	143	57.1
Portugal	196	138	-29.6
Bosnie et Herzégovine	109	106	-2.8
France	140	106	-24.3
Espagne	86	88	2.3

Source : SYMIC

8. Autorisations d'établissement C octroyées

Population étrangère résidente permanente						
	Avril 2018	Avril 2019	Différence en %	Janvier - avril 2018	Janvier - avril 2019	Différence en %
Total	8'130	5'771	-29.0	30'926	26'211	-15.2
octroyées de manière anticipée ¹⁰	274	199	-27.4	1'075	848	-21.1

Source : SYMIC

Top 5 des autorisations d'établissement anticipées, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier - avril 2019
Roumanie	76
Hongrie	63
Pologne	55
Russie	51
Inde	50

Source : SYMIC

- Une autorisation d'établissement C peut être octroyée au terme d'un séjour ininterrompu de cinq ans au titre d'une autorisation de séjour [lorsque l'étranger s'est bien intégré en Suisse](#), en particulier lorsqu'il a de bonnes connaissances d'une langue nationale (art. 34, al. 4, LEI). L'[octroi anticipé d'une autorisation d'établissement C](#) constitue donc un indice de la bonne intégration d'un étranger.
- 26'211 autorisations d'établissement C ont été octroyées pendant les mois de janvier à avril 2019, dont 848 (3.2%) de manière anticipée.

¹⁰ La statistique des autorisations d'établissement octroyées de manière anticipée ne répertorie pas les Etats de l'UE-15/AELE car leurs ressortissants obtiennent une autorisation d'établissement après cinq ans.

9. Définitions

AELE : L'AELE regroupe, outre la Suisse, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

ALCP : accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne (RS 0.142.112.681).

Autorisations frontalières en cours de validité : autorisations valables dont les titulaires travaillent en Suisse comme frontaliers (OFS). Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus (SEM).

Croatie : Le 1er juillet 2013, la Croatie est entrée dans l'Union européenne (UE). L'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes à la Croatie a été négociée dans le cadre d'un nouveau protocole III. Le Protocole III est entré en vigueur le 1er janvier 2017. Depuis cette date, les ressortissants croates bénéficient de la libre circulation des personnes. Des dispositions transitoires s'appliquent aux citoyens croates qui souhaitent exercer une activité lucrative en Suisse.

Dérogations aux conditions générales d'admission (régularisation des sans-papiers, autres cas de rigueur) et autorisations octroyées après la dissolution du mariage : l'admission d'étrangers appartenant à ces catégories n'est jamais comptabilisée dans les nombres maximums au sens de l'art. 20 LEI.

Emigration (sortie) : ressortissants étrangers comptés parmi la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

Frontalier : personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse).

Immigration effective : immigration depuis l'étranger vers la Suisse.

Immigration (afflux) : ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. Les naissances ne sont pas comptées.

LEI : loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (RS 142.20).

Naturalisations facilitées : la naturalisation facilitée est octroyée aux conjoints étrangers de ressortissants suisses séjournant en Suisse ou à l'étranger, ainsi qu'aux enfants étrangers dont l'un des parents est suisse.

Naturalisations ordinaires : les ressortissants étrangers qui résident en Suisse depuis 12 ans, y sont intégrés, sont familiarisés avec les conditions de vie en Suisse et respectent l'ordre juridique suisse peuvent demander la naturalisation ordinaire.

Nouvelles arrivées en Suisse : personnes qui accèdent au marché suisse du travail pour la première fois, sur la base d'une autorisation de séjour B ou d'une autorisation de courte durée L. Si, d'un point de vue statistique, les changements de statuts (transformation d'un permis L en permis B) sont certes comptabilisés dans la statistique des flux d'immigration de la population active résidente permanente d'origine étrangère, ils ne sont en revanche pas compris dans la catégorie des « nouvelles arrivées en Suisse ». Ces transformations figurent toutefois, directement en tant que changement de statut.

OASA : ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (RS 142.201).

Population étrangère résidente permanente : cette catégorie de personnes regroupe tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L pendant 12 mois ou plus et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin de trimestre tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative. Les données fournies par le SEM s'appuient sur le nombre des autorisations octroyées (fichier de registres).

Population résidente non permanente de nationalité étrangère : tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée qui résident en Suisse durant moins d'un an. Les personnes issues du domaine de l'asile (permis F ou N) ne sont pas prises en compte dans cette catégorie puisque, sur le plan juridique, elles relèvent du domaine de l'asile et non de celui des étrangers.

Procédure d'annonce : les travailleurs et les prestataires de service indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE-27/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois ou 90 jours ouvrables au plus par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer.

Réactivations de séjour / autres diminutions : corrections des mouvements de la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres (p. ex., réactivation de mutations effectuées dans le système).

Regroupement familial : le but du regroupement est de permettre et d'assurer la vie familiale commune en Suisse. A cet égard, il convient de distinguer le regroupement des membres de la famille d'un ressortissant suisse, d'une part, et d'un étranger titulaire d'une autorisation d'établissement, de séjour ou de séjour de courte durée, d'autre part. De plus, il faut également faire la distinction entre le regroupement familial dans le cadre de l'ALCP et le regroupement familial dans le cadre de la LEI.

Réintégrations : une personne ayant perdu la nationalité suisse peut obtenir sa réintégration ; le requérant doit toutefois prouver l'existence d'un lien le rattachant à la Suisse.

Ressortissant d'un Etat tiers : personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE-28/AELE.

Solde de nationalité : différence entre le nombre de personnes ayant acquis la nationalité suisse (naturalisations, constatations, adoptions) et le nombre de personnes l'ayant perdue.

Solde migratoire : différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les deux catégories „réactivations de séjour“ et „autres diminutions“ (corrections des mouvements de la population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres).

Solde naturel de la population étrangère : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès parmi la population étrangère résidente.

UE-2 : l'UE-2 comprend la Bulgarie et la Roumanie.

UE-8 : l'UE-8 comprend l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque.

UE-17 : l'UE-17 comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède.

UE-28/AELE : l'UE-28/AELE comprend l'ensemble de l'Union européenne et de l'AELE (y c. la Croatie).